

**Procès-verbal**  
**de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la**  
**S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleil**  
**réunie le 6 avril 2018**

Le 6 avril 2018 à 20h50, les associés de la société Centrales Villageoises VercorSoleil, société par actions simplifiée au capital variable de 9800 euros, dont le siège social est situé Maison du Paysan, Avenue des Grands Goulets, 26420 La Chapelle en Vercors, immatriculée au RCS de Romans sur Isère, sous le numéro 811 939 735, se sont réunis à la Salle du Coucourou à la Balme de Rencurel, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par courriel le 20 mars 2018.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Jean-Eric de Rango, président de la société.

M. Giovanni Cadeddu est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 17 associés sont présents, 14 représentés par des associés présents et 15 associés ont exprimé leurs votes par correspondance.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers, soit 31 voix.

Marie-Odile Baudrier, associée non membre du conseil de gestion et Giovanni Cadeddu, associé membre du conseil de gestion se sont portés volontaires pour assurer le rôle d'assesseurs. Personne ne s'y opposant, ils sont déclarés assesseurs rapporteurs des votes exprimés lors de cette assemblée.

Les documents suivants ont été adressés par courriel aux associés une semaine avant la tenue de la présente assemblée:

- la lettre de convocation
- le bilan de gestion depuis la dernière assemblée
- le bilan financier comprenant un bilan comptable et un compte d'exploitation pour l'exercice 2017 établis par le cabinet d'expertise comptable CHD
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président tient disponible, en plus de ces documents, à tout associé en faisant la demande, la liste des émargements de la feuille de présence, les pouvoirs nominatifs et le résultat des votes des résolutions par correspondance.

Le président, après avoir exprimé ses remerciements aux associés présents, rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité
- Lecture du rapport financier
- Renouvellement d'une partie du conseil de gestion
- Présentation et échange autour des projets d'avenir.

Le Président expose le rapport d'activité et répond aux questions posées par les associés présents.

Le Président expose ensuite le rapport financier et le résumé du bilan et du compte de résultats synthétiques tel que rédigé par le cabinet comptable.

Le Président indique que le conseil de gestion souhaite affecter les bénéfices de l'exercice de 135 764,00 € au report à nouveau pour le nouvel exercice.

Le Président expose les mentions légales suivantes :

- Au cours de l'exercice 2017 la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- Au cours de l'exercice 2017, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil a pris une participation d'une part, soit 100,00 €, dans la SAS Centrales Villageoises des Portes du Vercors.
- Pour la bonne règle, nous vous précisons que nous n'avons engagé aucun frais de recherche et de développement.
- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.

- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents. Conformément à nos statuts, aucun dividende ne sera versé sur les résultats des 3 premiers exercices comptables.

La discussion est ouverte et plusieurs questions sont posées par les associés présents et les représentants des Collectivités.

Le Président rappelle ensuite que les membres du conseil de gestion, élus pour 3 ans, doivent être renouvelés par tiers à chaque Assemblée Générale. Le conseil de gestion étant actuellement constitué de 10 membres, il faut en renouveler 3. Etant donné que nous ne sommes qu'au deuxième exercice plein, trois membres du conseil de gestion se sont proposés de démissionner afin de continuer le renouvellement par tiers engagé l'année dernière. Ce sont Messieurs Alexandre Michel, Jean-Marc Reverbel et Francis Tasset.

Il sont tous les trois candidats à leur ré-élection.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions portant sur le volet «administratif» de l'Assemblée Générale. Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée des résolutions ou de l'une d'entre elles. Personne ne s'y opposant, le vote aura donc lieu à main levée:

### **Résolution N°1 :**

Approbation du rapport de gestion.

Résolution adoptée par 46 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°2 :**

Approbation du rapport financier et du report à nouveau.

Résolution adoptée par 45 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°3 :**

Approbation de l'élection de M. Alexandre Michel au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 46 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°4 :**

Approbation de l'élection de M. Francis Tasset au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 45 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

### **Résolution N°5 :**

Approbation de l'élection de M. Jean-Marc Reverbel au conseil de gestion de la SAS pour un mandat de trois ans.

Résolution adoptée par 46 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

La partie administrative étant épuisée, le Président expose les différents projets en cours que la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil pourrait développer à l'avenir.

### **Projet Hydro-électrique du Trou de l'Aygue :**

A propos du projet d'hydro-électricité, il est rappelé qu'en Assemblée Générale 2017, une résolution autorisant le conseil de gestion à prendre si nécessaire dans les réserves de trésorerie de la SAS, un montant maximum de 25 000 € pour la participation aux études de faisabilité et d'impact environnemental du projet d'hydro-électricité du captage du Trou de l'Aygue avait été votée. Cette somme n'ayant été utilisée qu'en très faible partie, le Président indique qu'il n'est clairement pas question de dépasser ce montant sans consultation des associés lors d'une nouvelle Assemblée Générale ou d'une consultation par correspondance.

Le Président précise également que la région Auvergne Rhône Alpes a financé une étude juridique pour permettre de mieux cadrer le partenariat nécessaire avec le SIEAV sur ce projet.

M. Christophe Morini, Maire de St Agnan et Vice-Président du SIEAV prend la parole pour expliquer les raisons de la lenteur des réponses du SIEAV sur ce dossier. Ce sont principalement la complexité administrative du dossier et les aléas des nouvelles lois sur les responsabilités des communes sur l'eau qui ne permettent pas d'avancer plus vite.

**Photovoltaïque :** Equipements de grandes toitures plates sur le collège, la salle polyvalente et la médiathèque de La Chapelle en Vercors. Recherche systématique des grandes toitures de 36 kWc.

**Réseau de chaleur :** Projet AURAE et européen sur Vassieux.

**Certificat d'Economie d'Energie :** Seule piste proposée par AURAE pour essayer d'être efficace sur l'isolation des bâtiments au niveau des Centrales Villageoises.

**Eolien :** Le Président confirme la rédaction d'un communiqué commun avec les autres centrales concernées pour le projet de Comblézine à Léoncel pour lequel nous avons refusé de participer jugeant ce projet simplement industriel et non citoyen. Une démarche de réflexion doit être mise en place avec le PNRV et ces autres centrales pour étudier les possibilités d'éolien sur le territoire de nos centrales.

Un des associés présents, mais d'autres associés également, ont fait remonté leur vive opposition à l'éolien sur le territoire du PNRV, voir à l'éolien dans sa globalité.

Le Président complète ce tableau par une courte présentation des avancées et des réflexions menées sur l'association nationale des Centrales Villageoises qui prendra le relais de AURAE dans le pilotage du modèle, sur l'emploi mutualisé à plusieurs centrales, sur le projet pédagogique à destination des écoles et des structures d'hébergements collectives.

Enfin, David Rossel, membre du conseil de gestion fait une courte présentation sur le projet TEPOS-TEPCV développé par le Parc Naturel Régional du Vercors et la Métropole Alpes Grenoble.

Personne ne demandant plus la parole, le président clôt l'Assemblée Générale annuelle de la S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleil le 23 juin 2017 à 23h00.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 25 des statuts, par le Président et le Secrétaire de séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président de la S.A.S. Centrales Villageoises VercorSoleil

Jean-Eric de Rango

Le Secrétaire de Séance

Giovanni Cadeddu



## Centrales Villageoises VercorSoleil